



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°521) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES AUDITORIUM
JEAN-PIERRE MIQUEL, LOUDIÈRES, BERLIOZ
ET DOLLY, A L'ASSOCIATION DALCROZE
FRANCE, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-292
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, d'organiser des ateliers, dans les salles JP Miquel, Loudières, Berlioz et Dolly, le samedi 12 janvier 2019 de 9 h à 18 h 30 sauf pour la salle Loudières de 9 h 30 à 13 h;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, une convention de location de salles pour un montant de 300 € TTC (trois cent euros), afin d'organiser des ateliers, les salles JP Miquel, Loudières, Berlioz et Dolly, le samedi 12 janvier 2019 de 9 h à 18 h 30 sauf pour la salle Loudières de 9 h 30 à 13 h;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180924-lmc1H5674H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/09/2018 Date de Publication : 24/09/2018
